

Rapport de minorité N° 5 du 11 juillet 2011 : Construction d'une salle de spectacles, de ses annexes et de bureaux dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive ». Demande d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture de CHF 153'000.- TTC

Nyon, le 20 mars 2012
Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission était composée des commissaires suivants : Madame Laurence Dufour, Messieurs Philippe Beuret, Jacky Colomb Président et rapporteur, Claude Farine, Philippe-Jean Perret, Christian Perrin, Patrick Buchs (en remplacement d'Olivier Pezzoli) Pierre Wahlen.

La commission s'est réunie à trois reprises, le 14 septembre, le 11 octobre et le 17 novembre 2011 à la salle du Manoir.

Pour sa première séance la commission a eu l'avantage de recevoir Monsieur le Municipal Olivier Mayor en charge du service de la Culture et Madame Monique Voelin cheffe de service, d'une part, Monsieur le Municipal Claude Uldry en charge du service des Bâtiments, domaines de plaine et cultes accompagné de Monsieur Patrick Troesch chef de service, d'autre part.

Nous remercions les représentants de la Municipalité d'avoir donné les nombreuses explications et réponses aux questions des commissaires. A la fin de cette première séance, il restait néanmoins des réponses plus circonstanciées à apporter par écrit ce que la Municipalité a fait dans les jours suivants.

La planification des séances de commissions établie par la Municipalité ne permettait pas de poursuivre au-delà de 19h50 entraînant un ajournement et une convocation ultérieure de la commission.

Lors de la deuxième séance une discussion a largement permis d'échanger les opinions et les vues de chacun des représentants des partis en présence.

Une troisième séance a été convoquée à la demande de trois commissaires ayant des questions d'ordre financier.

Examen des arguments du préavis

Une partie de la commission s'interroge sur la pertinence de cette demande de crédit. Le questionnement porte sur 3 axes : la nécessité de construire une nouvelle salle, le lieu d'implantation et le coût final du projet.

De la nécessité de construire une salle

S'il est vrai que Nyon manque de salles de spectacles, il est également avéré que d'autres salles pourraient être mieux utilisées. A ce titre un bon départ a été donné au théâtre de Marens grâce à l'association des 3 Arbres mais on peut faire mieux en terme d'occupation de la salle.

La capacité de la salle nous paraît trop petite, étriquée entre un talus, une rue en pente, une construction existante et une autre en devenir, elle n'a aucune possibilité d'évolution. Il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que l'on nous dise que ses limites sont atteintes. Il vaudrait mieux bâtir ailleurs quelque chose de plus flexible et modulable, permettant d'accueillir différents types de représentations théâtrales ou musicales et pas seulement des pièces à caractère intimiste, avant-gardiste, élitiste. Il existe d'autres endroits... dans le nouveau quartier des Plantaz (secteur Mangette) où il est prévu de conserver la gare du Nyon St-Cergue, elle pourrait faire une excellente salle de théâtre, avec une capacité variable et de nombreuses possibilités d'adaptation. Et pourquoi ne pas prévoir une salle du côté de l'Asse ? Transports publics, parkings, tout serait plus facile, elle pourrait être utilisée et gérée par Paléo.

Il est assez surprenant de constater que les arguments pour la construction viennent presque uniquement des 2 principaux bénéficiaires du projet : FAR et Usine à Gaz.

Ce projet ne correspond pas aux besoins des nyonnais, ni de leurs sociétés.

C'est le projet de la « ville qui veut rayonner » et non celui de ses citoyens qui ont besoin de locaux utiles et accessibles à tout un chacun.

Ils attendent que leur sociétés et associations puissent trouver des lieux de répétitions et se produire en leur ville.

Face aux générations de jeunes qui ont été et sont encore formés à Nyon dans des locaux archaïques ou provisoires que pèsent 2 manifestations d'une semaine à dix jours, visitées au quotidien par environ 400 spectateurs et respectivement moins de 200?

Autrefois dans chaque famille on pouvait compter deux ou trois musiciens, la plupart des gens chantaient le soir à la veillée, on contait des histoires, on faisait du théâtre en amateur, la création était inscrite dans la vie de tous les jours. Il reste encore aujourd'hui une envie d'art chez une bonne partie de notre jeunesse, elle fait l'effort d'apprendre malgré des conditions de répétitions souvent difficiles et des sollicitations toujours plus nombreuses. C'est cet effort qu'il faut soutenir et être heureux que notre jeunesse puisse continuer à pratiquer nos traditions, notre culture, nos savoirs. Si nous ne voulons pas voir nos jeunes uniquement dans la rue en train de boire et « fêter », alors nous devons aider à promouvoir une culture plus participative plutôt qu'une consommation culturelle de plus en plus formatée.

La valorisation du terrain de la Vy-Creuse pourrait passer par la construction d'une maison du Citoyen et de la Vie associative qui ferait office de mur antibruit à l'Usine, lui fournirait l'espace administratif et technique nécessaire (foyer, bar) au dessus des parkings prévus. Il serait également possible de disposer de studios de répétitions pour la musique, le chant et la danse. Ce sont les répétitions qui posent le plus de difficultés aux sociétés locales, qui par leur statut d'amateur mettent souvent 3 à 6 mois pour préparer un spectacle.

Ce n'est jamais le moment de dépenser de l'argent pour les sociétés locales, pourtant celles-ci sont régulièrement délogées des locaux qu'elles occupent, à titre précaire, obligées de s'exiler parfois hors de la commune. Un projet dans ce sens avait échoué à La Levratte, depuis plus rien n'a été tenté afin de réaliser quelque chose pour les sociétés.

Dans les prochains temps il va falloir justement s'occuper de reloger de nombreuses associations.

- Les futurs exclus du périmètre de l'Usine : le Groupement de Musique actuelle « GMA » (6 orchestres), les Petits Pêcheurs qui ont besoin d'un atelier pour l'entretien de leurs bateaux. Ce local est utilisable par tout propriétaire de bateau amarré à Nyon.
- Pour l'extension du Musée du Léman, nous devons trouver des locaux pour les Pirates ainsi que différents artistes «casés » ici et là.
- Pour Pertemps-Usteri : la maison des jeunes CANYON, les classes tartines, la salle d'exposition utilisée par diverses sociétés de chant ou autres, certains thés dansants des aînés lorsque la salle communale n'est pas disponible et peut-être la Ludothèque ?
- Pour le plan de quartier des Tines les scouts de Nyon seront à nouveau à déplacer
- Pour le secteur Mangette ce sera le tour de la Maison des Enfants
- Il y a encore plein de gens et de groupes non identifiés en mal de locaux associatifs.

Ces réinsertions doivent être prévues avant même la disparition des locaux existants, sinon cela ne se rattrape plus. Pour exemple : « feu le camping ».

Le choix du lieu

Le choix de ce lieu pour y implanter un nouveau théâtre, le 3ème à Rive, ne satisfait pas une partie de la commission.

Le quartier de Rive est saturé en manifestations surtout à la belle saison, de plus en plus de nuisances, une consommation d'alcool incontrôlée, le quartier est bruyant très tard dans la nuit et sale le matin. Les événements en plein air se multiplient, les autorisations municipales trop permissives permettent de prolonger la période bruyante au-delà du raisonnable, le cadastre du bruit n'y est pas respecté, principalement la nuit. Les habitants souffrent de cette pollution, des immeubles d'habitations se sont récemment construits aux alentours, gageons que leurs occupants ne resteront pas sans réagir face à cette situation.

Il est à noter que des activités sont prévues dans la cour de l'Usine qui ne saurait rester vide bien longtemps et qui viendront encore augmenter la production de bruits dans le quartier. Ceci est déjà le cas pour Vision du Réel et le FAR.

Contrairement à ce qui est avancé par la Municipalité, le problème du stationnement en cas de manifestations à Rive est loin d'être clair. Le soir, les parkings sont entièrement occupés par les habitants, il n'y a quasiment jamais de place de parc libre à Rive-Est, à tel point que les organisateurs de spectacles doivent demander à la police, la réservation 24 heures sur 24 d'emplacements sur le domaine public pour leur véhicules de courtoisies. En outre la construction du parking Rive-Est citée dans le préavis n'est qu'une lointaine perspective, sa réalisation, même pas esquissée, dépend entre autre du plan d'aménagement des rives du lac attendu depuis plus de vingt ans et qui n'est toujours pas près de voir le jour.

Enfin la salle de spectacle construite partiellement enterrée ne laissera aucune possibilité de stationnement en sous-sol.

On nous parle culture mais l'Usine à Gaz est surtout un endroit où l'on vient faire la fête, un débit de boisson jusque tard dans la nuit, les clients sont d'avantage des « clubbers » que des amateurs de culture. A ce titre l'Usine est en complète contradiction avec les actions de prévention de l'alcoolisme et de l'usage des substances plus ou moins interdites à la consommation. Il faut s'interroger sur le fait que ce soit dans le cadre d'événements subventionnés par la commune que cette dérive se produise.

Une partie de la commission serait d'accord pour un centre culturel consacré au théâtre, de taille convenable et extensible dans le futur mais, comme dit précédemment, ailleurs qu'à Rive sur un terrain étriqué coincé entre du bâti, un talus et la Vy-Creuse sans aucune possibilité d'évolution.

Ou à défaut construisons en lieu et place d'un relativement petit théâtre une maison associative qui intégrerait les extensions et l'insonorisation nécessaires à la pérennité de l'Usine à Gaz.

Financement et choix politiques

Présenté en début de législature ce préavis ne manque pas de laisser perplexe une bonne partie de la commission. En effet le plan d'investissement pour la législature n'est pas connu des commissaires appelés à se prononcer sur ce crédit et sur ce que son acceptation signifierait en terme de dépenses futures : crédit de construction de près de 12 millions, subvention augmentée de 150'000 francs par an dans un premier temps, frais de fonctionnement inconnus.

Les chiffres donnés dans le préavis ainsi que dans l'étude sur les salles de spectacles à Nyon (août 2008) donnent à réfléchir : Subvention à l'Usine à Gaz 380'000 francs pour 65-80 soirées par année (réf. Préavis 5).

Subvention par spectacle pour 80 soirées 4750 frs.

En troisième séance le 17 novembre 2011, la Commission a reçu Monsieur le Municipal Claude Uldry et le chef de service Monsieur Patrick Troesch.

Les questions en suspend portaient sur la possibilité d'un PPP, Naef construisant l'ensemble des bâtiments C1 et C2 et revendait ou louait ensuite à la Commune les locaux et la salle.

Le Municipal était porteur d'une lettre de Naef précisant les intentions de la régie en ce qui concerne la construction du bâtiment C2.

En aucun cas celle-ci n'avait envisagé de construire elle-même le dit bâtiment.

Celle-ci n'a pas pour vocation de détenir des actifs en vue de les louer.

Cependant les Conseillers demandeurs de la rencontre avec Naef regrettent vivement de n'avoir pas pu parler avec les représentants de l'agence immobilière. Ils auraient aimé les entendre personnellement développer leurs arguments et pouvoir leur poser des questions librement.

Conclusions

La situation financière de la Commune n'est pas en passe de s'améliorer, la péréquation n'est toujours pas maîtrisée, ses effets encore incertains, la bascule de 2 points d'impôt pour les tâches de police ne sera pas suffisante, des dépenses supplémentaires sont à prévoir. De nombreux crédits d'investissements vont être proposés au Conseil prochainement, nous ne pourrons pas tout entreprendre, des choix difficiles devront être faits, certains projets seront différés et peut-être abandonnés, nous entrons dans une période d'investissements qui devraient être plus réalistes et la raison nous commande d'attendre de connaître l'ensemble de ces dépenses, leur nature, leur indispensabilité, leur urgence et d'en fixer les priorités.

Les commissaires soussignés estiment que le préavis No 5 ne sert pas l'intérêt de la population, il propose un équipement réservé à une élite, néglige les aspirations du plus grand nombre et engage des crédits qui seraient mieux utilisés pour le développement des sociétés et de la jeunesse. La ville de Nyon n'a pas à se profiler sur le terrain de la concurrence avec les autres villes ni de surenchérir à chaque frémissement culturel environnant. Le pronostique financier est également défavorable compte tenu de l'objectif fixé. Les commissaires soussignés décident de refuser le crédit pour le concours d'architecture, plaise à la Municipalité de revenir avec un cahier des charges tenant compte des remarques précitées.

Au vu de ce qui précède, les signataires de ce rapport vous demandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 5 concernant la demande d'un crédit d'étude de **CHF 153'000.- TTC** pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une salle de spectacles et de surfaces de bureaux dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De refuser le crédit de CHF 153'000.- TTC à la Municipalité pour financer l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une salle de spectacles, de ses annexes et de surfaces de bureaux dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive ».
2. De ne pas autoriser la Municipalité à signer la convention du 29 août 2011, annexée au présent préavis, entre Naef Participations financières SA et la Commune « plan de quartier Vy-Creuse / Usine à Gaz / Rive - Convention liée au projet de construction ».

Les commissaires

Philippe-Jean Perret,
Patrick Buchs,
Jacky Colomb, Président et rapporteur